



# AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

## Identification de l'organisme qui passe le marché :

**VILLE DE BOLLENE**  
**Place Reynaud de la Gardette**  
**B.P. 207**  
**8 4 5 0 5 BOLLENE**

Téléphone : **04.90.40.51.88** Télécopie : **04.90.40.51.72**

## Objet du marché : NETTOYAGE DES LOCAUX DE LA VILLE DE BOLLENE

**Durée du marché :** L'accord cadre mixte est passé à compter du 1er octobre 2016 au 1 octobre 2017. L'accord cadre mixte est reconduit de façon expresse jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues est de 4 ans.

**Lieu(x) d'exécution :** Commune de Bollène

**Tranches et Lots :** Il est prévu 3 lots.

LOT1	Groupes scolaires
LOT 2	Equipements sportifs/OT
LOT 3	Bâtiments administratifs

**Mode de passation :** La procédure de passation utilisée est : [l'appel d'offres ouvert](#). Elle est soumise aux **dispositions des articles 25-I.1° 67 et 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016**.

**Type de procédure :** Accord cadre mixte sans minimum ni maximum est passé en application des articles 78 et 79 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Chaque accord cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

**Variantes exigées :** Les candidats devront renseigner les prix au BPU colonnes « variantes exigées fourniture de consommables relatives aux 3 lots.

**Variantes :** En application des dispositions de l'article 58-I 1° a) du décret du 25 mars 2016, les variantes sont interdites.

**Clauses Insertion :** Les conditions d'exécution des prestations comportent des éléments à caractère social art 38 du décret 2016-360 et de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet.

**Reprise du personnel :** Le titulaire s'engage à respecter les dispositions de l'accord du 29 mars 1990 fixant les conditions d'une garantie d'emploi et de la continuité du contrat de travail du personnel en cas de changement de prestataire.

## Modalités essentielles de financement et de paiement :

Financement : Autofinancement Commune de Bollène

Mode de règlement : mandat par virement administratif

Délai de paiement : 30 jours à compter de la réception de la demande .

**Critères d'attribution :** La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 59 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnera lieu à un classement des offres. L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre inappropriée, irrégulière ou inacceptable sera éliminée. L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée sur la base des critères suivants:

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
<b>Prix</b>	<b>50 points</b>
<b>Valeur technique :</b>	<b>50 points</b>
<i>2.1-Méthodologie de travail: description de l'organisation du travail, du phasage de l'entretien des locaux en précisant les particularités (si elles existent)liées à un ou plusieurs lieux</i>	<b>10</b>
<i>2.2-Quantité de personnel affecté à chaque lieu en précisant l'effectif total consacré à l'exécution du marché. Description de la spécialité (si elle existe) du personnel sur chacun des sites.</i>	<b>10</b>
<i>2.3-Actions de remplacement du personnel mises en oeuvre en cas d'absence : description des moyens mis en place en cas d'absence d'un ou plusieurs membres du personnel, en précisant les délais de réactivité de ces remplacements.</i>	<b>10</b>
<i>2.4-Moyens matériels: nature et type de matériel utilisé par l'entreprise, pour chacun des sites.</i>	<b>10</b>
<i>2.5-Contrôle des prestations : description des actions de contrôle de la qualité des prestations suivant les critères définis dans le marché, relatifs à l'aspect, le confort et l'hygiène.</i>	<b>10</b>

**1<sup>er</sup> critère :** Le prix sera jugé au regard du **devis estimatif et du D.P.G.F-**

le prix – Note sur 50 points étant précisé que la note attribuée est obtenue à partir de la formule suivante :  
 $50 \times (\text{offre moins disante} / \text{offre examinée})$ .

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente

**2<sup>ème</sup> critère :** la valeur technique – Noté sur 50 points et sera appréciée au regard des éléments exigés dans le mémoire technique fourni par le candidat

	Note sur 10
Correspond à la demande	10
Assez satisfaisant	7,5
Moyen	5
Peu satisfaisant	2,5
Ne correspond pas à la demande	0

**Date limite de réception des offres :** jeudi 18 août 2016 à 12 h 00

**Délai de validité des offres :** Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Les candidats qui souhaitent retirer les documents de consultation sur support papier pourront l'obtenir gratuitement après en avoir fait la demande écrite par télécopie au 04.90.40.51.72. ou par mail (commande.publique@ville-bollene.fr).

Pour un retrait sur place, celui-ci s'effectuera au service Commande publique de la Mairie, du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00 , Place Reynaud de la Gardette – 84500 BOLLENE

**Conditions de remise des offres**

Date limite de réception des offres : Fixée en page de garde du présent règlement de consultation

Les réponses des candidats pourront être communiquées soit par voie traditionnelle, soit par voie électronique. Les documents constituant les réponses transmises par voie électronique devront être signés électroniquement, conformément à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics (NOR : EFIM122915A).

Le certificat électronique utilisé pour ces signatures doit être reconnu par la procédure électronique et détenu par une personne ayant capacité à engager le soumissionnaire dans le cadre de la présente consultation.

Le signataire doit transmettre, avec le document signé, le mode d'emploi permettant de procéder aux vérifications nécessaires. Ce mode d'emploi doit contenir, au moins, les informations relatives à la procédure permettant la vérification de la validité, de la signature et l'adresse du site internet du référencement du prestataire ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire. Le signataire utilisera également l'outil technique de son choix pour apposer la signature, « sous réserve de fournir gratuitement les moyens nécessaires à la vérification de cette signature et de son certificat ».

Les types de fichiers acceptés pour l'envoi électronique des offres sont : pour les pièces écrites les formats doc, rtf, odt et pdf / pour les pièces graphiques les formats dwg et pdf ainsi que le format de compression zip. Les offres devront être remises contre récépissé, ou envoyées par pli recommandé avec avis de réception postal, à l'adresse suivante :

Service de la Commande Publique – Place Reynaud de la Gardette - B.P.207 – 84505 Bollène cedex

du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.

#### **Conditions du retrait de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises est mis à la disposition des entreprises par voie électronique ou par voie papier.

L'adresse pour télécharger les documents mis à la disposition des entreprises est la suivante :

:[https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2016\\_RWRY1pHT-z](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2016_RWRY1pHT-z)

ou par recherche au travers de la plate-forme <http://www.achatpublic.com>.

Le certificat électronique utilisé pour ces signatures doit être reconnu par la procédure électronique et détenu par une personne ayant capacité à engager le soumissionnaire dans le cadre de la présente consultation. Les candidats qui souhaitent retirer les documents de consultation pourront les obtenir gratuitement après en avoir fait la demande écrite par télécopie au 04.90.40.51.72 ou par mail à l'adresse suivante : [commande.publique@ville-bollene.fr](mailto:commande.publique@ville-bollene.fr). Le retrait s'effectuera au Service Commande Publique de la Mairie, du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00, Place Reynaud de la Gardette - B.P.207 – 84505 Bollène cedex.

#### **Autres renseignements :**

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Une visite de l'ensemble des locaux, objets du présent marché, énumérés ci-dessus, est obligatoire pour soumissionner.

Les visites se font, uniquement sur rendez-vous, au n° 04 90 40 79 71

Du lundi au vendredi de 8 H 00 à 12 H00

Les métrés seront contrôlés le jour de la visite.

**Adresses complémentaires :** Les renseignements d'ordre administratif et technique seront à adresser exclusivement par écrit au service commande publique – ville de Bollène, par télécopie au 04 90 40 51 72 ou par mail : [commande.publique@ville-bollene.fr](mailto:commande.publique@ville-bollene.fr).

Pour tout renseignements complémentaires concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite au service Commande Publique-Ville de Bollène, par télécopie au 04 90 40 51 72 ou par mail : [commande.publique@ville-bollene.fr](mailto:commande.publique@ville-bollene.fr).

Une réponse 6 jours au plus tard avant la date limite de réception de l'offre sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé

#### **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal Administratif de Nîmes, 16 Avenue Feuchères 30000 NIMES, Tél : 04-66-27-37-00; fax : 04-66-36-27-86; email :

[greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr).

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Nîmes, 16 Avenue Feuchères 30000 NIMES, Tél : 04-66-27-37-00; fax : 04-66-36-27-86; email : [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr).

**Date d'envoi de l'avis à la publication :** mercredi 20 juin 2016